

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [isabelle-vachon-csscotesud-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/a71536567db6c4675297fbe2)
<https://www.cadre21.org/membres/a71536567db6c4675297fbe2>

Date d'obtention : 2025-02-17 17:12:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, il faut être à l'écoute, rassurant et bienveillant. Ensuite, il faut évaluer la situation et rencontrer individuellement tous les acteurs présents à l'école (victime, témoins, auteur) afin de remplir un questionnaire par personne et évaluer leurs intentions. Si le geste est impulsif, on poursuit l'intervention. Si le geste est malveillant, on poursuit la démarche sexto mais sans faire remplir le questionnaire à l'agresseur afin de ne pas empiéter sur le travail des policiers. Peu importe les intentions, il faut confisquer le ou les téléphones contenant les images, sans en regarder le contenu, afin d'arrêter rapidement la propagation des images. Une fois l'intervention complétée auprès des élèves, il faut se référer aux politiques de l'établissement et si nous croyons être face à de la pornographie juvénile, il faut rapidement impliquer les policiers et s'assurer qu'un suivi avec les parents des jeunes impliqués soit fait. Dans les cas de pornographie juvénile, s'assurer qu'un signalement à la DPJ soit fait. Par la suite, s'assurer de l'intégrité physique et psychologique des jeunes et s'assurer que de nouveaux éléments ne soient soulevés. Un suivi de sensibilisation de la trousse sexto sera fait auprès des adolescents à la fin de la démarche.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

L'analyse de la situation est très importante. Elle permet de bien orienter les interventions. En tout temps, il faut travailler à préserver l'intégrité et la confidentialité des adolescents et limiter la propagation des images. Tout dépendamment de l'intention de l'auteur, nos interventions ne seront pas tout à fait les mêmes. La police interviendra plus ou moins rapidement, mais en tout temps, la collaboration des policiers est nécessaire.

La dénonciation de l'évènement doit se faire par les élèves et non les parents. Si les parents ont des préoccupations ou des inquiétudes pour leur enfant et que les élèves de l'école ne sont pas impliqués, les parents doivent eux-mêmes aller rencontrer les policiers. Cependant, si des éléments nouveaux entrent en ligne de compte, les intervenants peuvent et doivent reprendre les démarches avec la trousse Sexto. Si les policiers ont pris le dossier en charge et qu'ils veulent rencontrer des élèves pour leur enquête, nous ne sommes pas les mandataires de la police. Nous devons intervenir dans les limites de notre mandat d'école secondaire en lien avec la LIP.

Le rôle de l'intervenant scolaire est très important. Il doit agir rapidement, mais en prenant le temps de bien suivre les étapes de la trousse sexto et dans le respect des élèves. Bien que la trousse soit complète, détaillée et bien expliquée, le jugement de l'intervenant est important pour bien déterminer la trajectoire à adopter.

La collaboration des intervenants (école, police, DPCP) est importante et doit se faire dans l'intérêt des élèves.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois que l'évaluation de l'incident est l'étape la plus délicate. Cette étape doit être rigoureuse et bien faite pour ne pas nuire à la suite des choses. Cependant, il faut être rassurant et bienveillant avec les adolescents et créer un climat de confiance. Le climat de confiance est nécessaire afin que les adolescents se sentent en sécurité et nous donne un portrait juste, véridique et complet de la situation. Leur collaboration pleine et entière est très importante.

C'est à la suite de cette analyse que les décisions sur l'intention de l'auteur seront prises et que la trajectoire d'intervention sera décidée. Une analyse juste et efficace de la situation permettra aux intervenants concernés d'agir efficacement afin de limiter la diffusion des images au maximum et de préserver l'intégrité des différents acteurs.